Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_8_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 21
Absent représenté :

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_8_BUREAU_020_1.1 : Projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Coglé'O – Lancement de la consultation d'études géotechniques

Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments, rappelle l'inscription budgétaire n°310 « Photovoltaïque Bâtiments » pour un montant de 480 000,00€ TTC. Cette opération concerne le déploiement du photovoltaïque sur le territoire communautaire afin de réduire les dépenses énergétiques de la collectivité.

Dans un premier temps, deux bâtiments ont été ciblés, à savoir le siège social et le Pôle Social et Solidaire complété par le parking de COGLEO avec des ombrières photovoltaïques.

Pour le déploiement des ombrières, il est nécessaire de lancer une étude géotechnique G2 AVP – G2 PRO afin de préciser le système de fondations de la future structure.

L'estimation prévisionnelle de cette étude est de 8 000.00 € HT.

Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments, propose :

- **D'autoriser le lancement d'une consultation pour l'étude géotechnique G2 AVP-G2 PRO concernant le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking de COGLEO.**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_8_BUREAU-DE

Vu l'exposé de Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-Président en charge de la Voirie et des Bâtiments.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Pascal HERVE